

En période de confinement, Coronavirus ou pas :

Je me soigne !

Pour éviter une aggravation de ma maladie ou un retard de son traitement.

Les professionnels de santé continuent à assurer les soins, à distance (consultations par vidéotransmission ou à défaut par téléphone), à domicile, au cabinet ou en établissement ou centre de santé.

Ils sont organisés pour vous protéger du COVID-19. Ils restent disponibles pour vous, ne craignez pas de les déranger.

En cas de symptômes ou de problème ressenti

Je fais appel aux professionnels de santé lorsque j'en ai besoin

D'abord auprès de mon **médecin traitant** qui me proposera une consultation physique ou par téléphone ou visio-conférence via **monmedecin.org**. J'ai des difficultés à le joindre ? Je contacte le médecin le plus proche de chez moi. (Liste sur **annuaire.sante.ameli.fr**)

En cas d'urgence, j'appelle immédiatement le 15 ou 114 (Numéro spécial malentendants).

Pour une **urgence dentaire**, tous les chirurgiens-dentistes restent disponibles pour leurs patients par téléphone (appel ou message à laisser sur leur répondeur) et/ou par email, même si leur cabinet garde porte close. Plus d'infos : **www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr/urgences-dentaires-confinement**

J'ai un traitement médical en cours

Je ne l'arrête pas sans avis du médecin qui me l'a prescrit

Mon pharmacien peut renouveler automatiquement votre traitement sans nouvelle ordonnance. Il pourra aussi me conseiller en attendant l'avis de mon médecin référent.

Je peux également en **parler aux professionnels** de santé que je connais : Infirmier, kiné, sage-femme, psychologue...

Les professionnels de santé peuvent également me proposer des **téléconsultations** par téléphone pour répondre à mes interrogations !

Je suis habituellement suivi par un kinésithérapeute, un infirmier, un psychologue ou une sage-femme

Je ne renonce pas seul à leur intervention

Si des soins ou des actes vous sont prescrits, leur **arrêt pourrait être dangereux**. Parlez-en avec eux, ils sauront vous conseiller.

J'ai besoin d'un infirmier ou d'un kiné mais n'en connais pas ?

Pour un infirmier, je peux émettre une demande sur www.inzee.care

Pour un kinésithérapeute et pour des soins urgents, c'est sur : www.soskine.fr/index.php

Malgré mes efforts pour accéder aux soins, je n'ai pas trouvé de réponse satisfaisante ou mes droits de patients n'ont pas été respectés

Des ressources spécialisées sont disponibles

Les **associations d'usagers** mettent à disposition leurs compétences. Retrouvez la liste ici, classée par thématique :

www.france-assos-sante.org/actualite/lignes-decoute

Un problème de droits ? Je contacte **France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine** qui m'orientera vers un **Représentant des Usagers** formé ou vers **Santé Info Droits**. Mail : nouvelle-aquitaine@france-assos-sante.org

LA LIGNE



01 53 62 40 30

La ligne de France Assos Santé

Service gratuit,
fourni par des
écoutants
juristes et
avocats
spécialisés

Je me soigne !